

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 25 Août 2020 portant nomination de Monsieur Alexander NEEF aux fonctions de Directeur général de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur José MARTINEZ Directeur de la Danse, à effet de signer :

- Les engagements de dépenses et de recettes d'un montant inférieur à 40 000 euros H.T. dans la limite des budgets notifiés à la Direction de la danse ;
- Toute certification de service fait dès lors qu'elle n'excède pas le montant de l'engagement juridique initial ;
- Les attestations de présence du personnel rattaché à la direction de la Danse ;
- Les attestations de présence des artistes invités pour le paiement de leurs rémunérations ;
- Toute demande de paiement anticipé par rapport au délai de paiement en vigueur appliqué aux factures fournisseurs, dans la limite d'un délai minimal de quinze jours ;
- Les demandes et les validations de remboursement des frais de voyage et/ou défraiements des artistes invités ;
- Les modifications sans conséquences financières sur le montant brut hors charges du cachet et celles concernant les défraiements dans la limite de 5 000 € prévus dans les contrats d'artistes déjà signés.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur José MARTINEZ, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1, à Madame Magali ROUSSEAU, Administratrice du Ballet.

Article 3 :

En cas d'absence de Monsieur José MARTINEZ et de Madame Magali ROUSSEAU sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, à Madame Michèle DELGUTTE Administratrice Adjointe en charge des productions et des tournées pour signer les états de présence des artistes invités.

Article 4 :

Cette décision prend effet à compter du 17 avril 2025.
Elle annule et remplace la délégation de signature donnée à Monsieur José MARTINEZ en date du 31 janvier 2023 et la délégation de signature donnée à Madame Michèle DELGUTTE en date du 02 décembre 2024.

Article 5 :

La présente délégation sera publiée sur le site internet de l'Opéra national de Paris.

Fait à Paris. le 17/04/2025

Original : Service émetteur DAF
Copies : Secrétariats AC, DG, DRH
Bénéficiaires de la délégation

Signature des bénéficiaires
José MARTINEZ
Magali ROUSSEAU
Michèle DELGUTTE